**Liste des soutiens financiers du Service de la diversité et de l’inclusion sociale (SDIS) - 2024**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Soutiens financiers** | **Objectifs** | **Domaines** **d'activité** | **Déploiement de l’aide financière** | **Budget** | **Récurrence et années** | **Ressources en ligne** |
| Investissements en matière de lutte contre la pauvretéVolet arrondissements | Mettre en place ou soutenir des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale identifiés selon les priorités locales et en concertation avec les acteurs des milieux.  | * Insertion sociale des clientèles à risque
* Insertion sociale et économique pour les immigrants et les jeunes
* Intervention sur les problématiques socio-urbaines
* Prévention du décrochage scolaire et insertion socioprofessionnelle
* Soutien à la famille et à la petite enfance

Soutien à la vie communautaire | 19 arrondissements et 7 villes liées bénéficient de montants établis notamment selon la présence de personnes en situation de pauvreté sur leur territoire. Les investissements varient entre 22 000 $ et 777 000 $. Chaque arrondissement ou ville liée est responsable du déploiement local de ces fonds.  | (à venir - prolongation jusqu'au 31-03-24) | Entente quinquennale couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2023, prolongée jusqu'au 31 mars 2024 | N/A |
| Investissements en matière de lutte contre la pauvretéVolet régional | Mettre en place et soutenir des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale destinés à des clientèles spécifiques au niveau régional (projets destinés à plusieurs arrondissements ou à l'agglomération). | * Accessibilité universelle
* Personnes aînées
* Personnes autochtones
* Égalité entre les femmes et les hommes
* Jeunesse et Jeunesse et diversité

Diversité sexuelle | Une révision des enveloppes du volet régional est planifiée suite aux travaux du Plan d’action en diversité et inclusion sociale et sera mise en place au renouvellement de l'entente en 2023. | (à venir - prolongation jusqu'au 31-03-24) | Entente quinquennale couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2023, prolongée jusqu'au 31 mars 2024 | N/A |
| Investissements régionaux en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire | Investissements régionaux en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire. | Soutenir les initiatives régionales ou supra-locales destinées aux groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire à Montréal. | Aide financière déployée par l'entremise d'un appel à projet conjoint avec la Direction régionale de santé publique (DRSP). | Budget de 645 000 $ par an. | Financement des projets pour la période 2021-2023 (prolongation en cours pour 2023-2024) | N/A |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL) | Soutenir les Tables de quartier dans leur rôle d'agent de transformation en matière de développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Actuellement 30 Tables de quartier sont reconnues et financées par l'IMSDSL. | Soutien au développement social local et à la concertation (tables de quartier) | Les Tables reçoivent un financement annuel de trois bailleurs de fonds : Centraide du Grand Montréal, la Direction régionale de santé publique de Montréal et la Ville de Montréal. Le montant moyen octroyé à chaque table de quartier par les partenaires financiers est d'environ 102 000 $ par année.  | Budget total annuel de 3 M$ (ce montant comprend les contributions des trois bailleurs de fonds) | Programme annuel | [*Ville de Montréal - Tables de quartier*](https://montreal.ca/sujets/tables-de-quartier) |
| Mesure d'aide financière aux OBNL locataires | Aider financièrement des OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l’art et la culture, du développement social et communautaire ou du sport et loisirs. Faciliter l’accomplissement de leur mission en lien avec les politiques et les interventIons de la Ville auprès de ses citoyens. | * Art et culture
* Développement social et communautaire

Sport et loisirs | Réception des demandes en continu jusqu'à la date de tombée annuelle.* Depuis 2012, l'aide financière est de 7 % du loyer annuel net\* de l’emplacement occupé par l’OBNL, excluant TPS et TVQ.
* L’aide financière maximale est de 5 000 $ par emplacement, par OBNL.

\*Le loyer annuel net exclut notamment, les coûts de chauffage, d’électricité, de climatisation, de ventilation, d’entretien et de réparation de l’immeuble et d’entretien ménager. | Budget annuel de 1 427 600 $ | Mesure déployée annuellement | [*Ville de Montréal - Aide financière aux OBNL*](https://montreal.ca/programmes/aide-financiere-aux-obnl-locataires) *locataires*  |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Programme d'accompagnement en loisir de Montréal (PALM) | Favoriser l’accès à l’offre de service en loisir pour les enfants et les adultes ayant des limitations fonctionnelles et nécessitant la présence d’une personne accompagnatrice. | * Accessibilité universelle
* Camps de jour
* Sports et loisirs
 | Les fonds sont octroyés en fonction du nombre total d’accompagnateurs à embaucher et du nombre total d’heures d’accompagnement requis afin de répondre aux besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle. | Budget annuel de 464 300 $ par année, soit un total de 928 600 $ en contribution financière aux organismes. | Durée du programme (2 ans) du 1er avril 2023 au 31 mars 2025 | [*Ville de Montréal – Programme montréalais de soutien à l’accompagnement en loisir*](https://montreal.ca/programmes/accompagnement-en-loisirs-pour-personne-ayant-une-limitation-fonctionnelle) |
| Programme de soutien financier et de reconnaissance des organismes panmontréalais (PANAM) | Reconnaître les organismes PANAM qui œuvrent au développement et à la réalisation d’activités en sport et en loisir adaptées aux besoins spécifiques des Montréalais de tous âges ayant une déficience.Soutenir financièrement certains organismes de manière à assurer l’accès au sport, au loisir et à la culture à tous les Montréalais-es incluant ceux-celles ayant une déficience. | * Accessibilité universelle
* Sports et loisirs
 | La répartition de l'enveloppe annuelle attribuée aux organismes reconnus est effectuée en fonction :* Des montants disponibles;
* Du nombre d’heures d’activités total;
* Du nombre d’heures travaillées par le personnel d’encadrement,

c’est-à-dire tout le personnel rémunéré nécessaire à la réalisation de l’activité; | Budget annuel de 235 000 $, soit un total de 470 000 $ en contribution financière aux organismes. | Durée du programme (2 ans) du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 | [*Ville de Montréal – Programme PANAM*](https://montreal.ca/programmes/programme-de-reconnaissance-panam) |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Programme des Territoires d'inclusion prioritaires  | Structurer l'action locale dans six (6) territoires d'inclusion prioritaires où résident 62 % des nouveaux arrivants, par la concertation, la mobilisation et le développement de projets. Cette démarche contribue à la création d'écosystèmes et de collectivités plus inclusives. * Orientation thématique 1 : Favoriser le rapprochement interculturel à l’échelle locale dans un des territoires d’inclusion prioritaires.
* Orientation thématique 2 : Lutter contre le racisme et les discriminations à l’échelle locale dans un des territoires d’inclusion prioritaires.

Thématique transversale : Mobilisation et concertation citoyenne. | * Personnes immigrantes;
* Société d'accueil montréalaise.
 | Le programme se déploie dans huit arrondissements qui ont été sélectionnés en fonction du nombre de personnes immigrantes et de la proportion par rapport à la population totale :* Ahuntsic-Cartierville : 567 000 $
* Anjou : 325 000 $
* Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : 727 298 $
* Montréal-Nord : 433 198 $
* Pierrefonds-Roxboro : 377 865 $
* Saint-Léonard : 432 828 $
* Saint-Laurent : 558 367 $
* Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

538 418 $Les sommes sont distribuées avec un processus d'appel à projets dans chacun des arrondissements. | Budget total de 3,9 M$ pour 2021-2024 La planification est prévue selon un calendrier de 36 mois. | Financement des projets pour la période 2021 à 2024 | [*Ville de Montréal - Appel à projets - territoires d'inclusion prioritaires*](https://montreal.ca/programmes/appel-projets-territoires-dinclusion-prioritaires) |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Programme Montréal inclusive  | Soutenir l'action des organismes montréalais à but non lucratif qui œuvrent à l’édification d’une ville accueillante, intégrante et inclusive. Avec une portée métropolitaine, ce programme vise à appuyer principalement des projets déployés sur plus d’un arrondissement. Les projets déposés par les organismes dans Montréal inclusive doivent avoir une portée métropolitaine ou une portée locale hors des territoires d’inclusion prioritaires. Ce programme finance des projets structurants et à fort impact social dans la communauté, suivant deux orientations thématiques de financement : * Rapprochement interculturel entre la société d’accueil et les personnes immigrantes;

Lutte contre les discriminations et le racisme. | * Personnes immigrantes;

Société d'accueil montréalaise. | Le programme se déploie ainsi pour 2021-2024 : reconduction de certains projets menés par les services de la Ville, appels à projets auprès des OBNL et financement de projets selon l'analyse des besoins émergents.Différents appels à projets sont soutenus grâce à ces investissements :* Appel à projets général pour le programme Montréal inclusive;
* Bonification de l'appel à projets du programme Montréal interculturel
 | Budget total de 4,5 M$ pour 2021-2024 Ce budget se décline en divers programmes, notamment, 2 millions dédiés aux organismes via l'appel à projets général du programme Montréal inclusive. | Programme de 2021 à 2024Suivant l'appel à projet du programme Montréal inclusive, les projets seront financés de janvier 2022 à mars 2024. | [*Appel à projets général - Programme Montréal inclusive -2021-2024*](https://montreal.ca/programmes/appel-projets-programme-montreal-inclusive-2021-2024) |
| Programme pour les personnes migrantes à statut précaire et sans statut d'immigration | Favoriser l'accès aux services, le soutien et l'accompagnement des personnes migrantes à statut précaire et sans statut légal. | Personnes migrantes à statut précaire et sans statut d'immigration | Selon l'analyse des besoins émergents.  | 500 000 $ | Financement annuel | [*Ville de Montréal - Personnes sans statut ou à statut précaire*](https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258%2C143368809&_dad=portal&_schema=PORTAL) |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Revitalisation urbaine intégrée (RUI) | Améliorer de façon notable et durable le sort des résidents de territoires défavorisés par le biais d'interventions intégrées et concertées. | Chaque territoire détermine les priorités d’action en fonction des enjeux locaux, par exemple :* Logement
* Sécurité alimentaire
* Intégration socioéconomique
* Participation citoyenne

Aménagement urbain | Montant du financement par territoire en fonction de la phase d'implantation de la RUI, soit entre 115 000 $ et 152 000 $ annuellement. Ces sommes sont ensuite déployées sur le plan local.  | Budget annuel de 1,2 M$ | Financement annuel jusqu’en 2025 | [*Ville de Montréal - Revitalisation urbaine intégrée*](https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90445600&_dad=portal&_schema=PORTAL) |
| Programme Itinérance et milieux inclusifs | Contribuer à des milieux de vie plus inclusifs, harmonieux et sécuritaires pour tous et toutes. | Itinérance | Contribution financière déployée par l’entremise d’un cadre de référence en itinérance pour 30 mois (1er juillet 2023 au 31 décembre 2025) | Budget de 12,5 M$, soit 2,5 M$ pour 2023 et 5 M$ pour 2024 et 2025) | Financement des projets sur 30 mois | [*Ville de Montréal - Itinérance et milieux inclusifs 2023-2025*](https://montreal.ca/programmes/itinerance-et-milieux-inclusifs-2023-2025-appel-de-projets) |
| Par et Pour les jeunes | Pour lutter contre l’injustice, les discriminations et la violence à Montréal, la Ville souhaite soutenir des initiatives menées par des jeunes. Les organismes communautaires sont invités à déposer des projets conçus et réalisés avec la participation de personnes de moins de 30 ans. | Sécurité urbaine, défense de droits et lutte aux discriminations systémiques, développement enfant et jeunesse | 52 projets financés dans 17 arrondissements pour 2023  | 3 M$ | Fonds ponctuel sur 2 ans | [*Ville de Montréal - Par et pour les jeunes*](https://montreal.ca/programmes/appels-projets-par-et-pour-les-jeunes) |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Prévention MontréalVolet arrondissements | Objectif général : Offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans ainsi qu’à leur famille en situation de vulnérabilité.Axe 1 : Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilitéObjectif principal : Dans une perspective de respect des droits fondamentaux et de la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques, les enfants et les jeunes s’engagent activement et s’épanouissent pleinement en profitant de ressources accessibles, variées et adaptées.Objectif 1.1. Développer l'engagement civique et social des enfants et des jeunes et les sensibiliser sur leurs droitsObjectif 1.2. Réduire les inégalités en contribuant au développement global des enfants et des jeunes dans leur environnementAxe 2 : Prévention en sécurité urbaineObjectif principal : Améliorer la sécurité vécue et perçue de la population au sein de son quartier et de la ville, avec une attention particulière aux enfants, aux jeunes et aux milieux plus susceptibles de vivre de l’insécurité. Objectif 2.1. Soutenir le développement d’actions communautaires et citoyennes en sécurité urbaineObjectif 2.2. Appuyer la mise en place d’initiatives ciblées en prévention de la violence chez les enfants et les jeunes à risque de commettre ou de subir la violence | Enfance-famille et jeunesse Sécurité urbaine | 19 arrondissements bénéficient de montants établis selon les 5 indicateurs suivants :* Nombre de jeunes 0-30 ans (StatCan 2021)
* Nombre de jeunes 0-30 ans vivant dans un ménage à faible revenu (StatCan 2021)
* Nombre de jeunes 0-30 ans impliqués dans un crime violent (2015-2020, CIPC)
* Nombre d'événements criminels par

1000 habitants (2015-2020, CIPC)• Nombre de personnes issues des minorités visibles (angle discrimination) (StatCan 2021)Chaque arrondissement est responsable du déploiement local de ces fonds. | Budget de 26,4 M$ sur 3 ans pour la période 2023-2025 auprès des 19 arrondissementsAxe 1 : 2,7 M$ par année Axe 2 : 5,8 M$ en 2023 et 6,2 M$ en 2024 et 2025  | Financement de projets pour la période 2023‑2025 | N/A |
| Prévention MontréalVolet régional | Objectif général : Offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans ainsi qu’à leur famille en situation de vulnérabilité.Axe 1 : Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilitéObjectif principal : Dans une perspective de respect des droits fondamentaux et de la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques, les enfants et les jeunes s’engagent activement et s’épanouissent pleinement en profitant de ressources accessibles, variées et adaptées.Objectif 1.1. Développer l'engagement civique et social des enfants et des jeunes et les sensibiliser sur leurs droitsObjectif 1.2. Réduire les inégalités en contribuant au développement global des enfants et des jeunes dans leur environnementAxe 2 : Prévention en sécurité urbaineObjectif principal : Améliorer la sécurité vécue et perçue de la population au sein de son quartier et de la ville, avec une attention particulière aux enfants, aux jeunes et aux milieux plus susceptibles de vivre de l’insécurité. Objectif 2.1. Soutenir le développement d’actions communautaires et citoyennes en sécurité urbaineObjectif 2.2. Appuyer la mise en place d’initiatives ciblées en prévention de la violence chez les enfants et les jeunes à risque de commettre ou de subir la violence | Enfance-famille et jeunesse Sécurité urbaine | Aide financière déployée par l'entremise d'un appel à projets. Le déploiement s'appuie également sur l'analyse des besoins émergents. | Budget régional de 13 M$ sur 3 ans Axe 1 - Budget annuel de 2,15 M$* 1,8 M$ octroyé via un appel de projets
* 375 k$ Pour des projets régionaux visant les droits et/ou les populations à risque de discrimination

Axe 2 - Budget annuel de 1,38 M$ en 2023 et 2,55 M$ en 2024 et 2025* 1,37 M$ octroyé via un appel de projets en 2024 et 2025
* 210 k$ pour un forum régional annuel
* 300 k$ pour un appel à projet en prévention des violences sexistes et harcèlement de rue
* 450 k$ pour des enjeux émergents
* 220 k$ pour le projet

PIVOT du COSSUM | Financement de projets pour la période 2023-2025 | [*Prévention Montréal 2024‑2025 : appel de projets du volet régional*](https://montreal.ca/programmes/prevention-montreal-2024-2025-appel-de-projets-du-volet-regional) |